



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité QUE :

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant externe de la municipalité, pour l'année 2023, seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui aura lieu le lundi 8 avril 2024 à 19h00 à la salle du conseil municipal, située au 175, rue Nelson.

DONNÉ À Saint-Denis-sur-Richelieu, ce 3 avril 2024.



Yves Tanguay  
Directeur général et greffier-trésorier